

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 17 décembre 2021 à Douala, sous la présidence de Monsieur **ALAMINE OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire, assurant l'intérim du Ministre des Finances de la République du Cameroun.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa réunion ordinaire du 17 septembre 2021, le Conseil d'Administration a pris acte :

- de la mise en œuvre de plusieurs résolutions et décisions figurant dans la Matrice y afférente ;
- de l'état d'avancement du processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC.

Analysant l'état de la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2021 ainsi que des perspectives pour 2022, le Conseil d'Administration s'est satisfait de l'évolution favorable de la situation du système bancaire et invité à la vigilance compte tenu de la persistance de la pandémie de la Covid-19. En outre, le Conseil d'Administration a recommandé la poursuite des efforts nécessaires à la stabilisation des réserves de change et à les compléter par d'autres piliers indispensables à la transformation structurelle et à la diversification des économies, afin de renforcer la politique monétaire.

Statuant sur les comptes, après avoir pris connaissance du Rapport du Collège des Censeurs sur le projet de budget de la Banque pour l'exercice 2022, le Conseil d'Administration a adopté, en vue de son approbation par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), ledit projet de budget. Dans le même registre, le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Comité d'Audit au titre du quatrième trimestre 2021 et la composition dudit Comité, ainsi que celle du Comité de rémunération de la BEAC pour l'exercice 2022:

Le Conseil d'administration a ensuite adopté le rapport annuel de la BEAC au titre de l'exercice 2020. Il a également pris acte de la mise en œuvre des projets stratégiques inscrits dans le Plan Stratégique de la Banque (PSB) au 30 novembre 2021, ainsi que des perspectives à fin décembre 2021 et au cours du premier trimestre 2022.



Au plan réglementaire, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme pour l'adoption, par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale :

- du Règlement portant insaisissabilité des comptes des entreprises résidentes opérant dans le secteur extractif ;
- du Règlement portant modalités de mise en œuvre de certaines dispositions de la réglementation des changes par les entreprises résidentes opérant dans le secteur extractif.

Enfin, s'agissant de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le Conseil d'Administration a donné son avis conforme pour la nomination d'un Commissaire titulaire et d'un Commissaire suppléant.



**Le Président du Conseil
d'Administration p.i,**

ALAMINE OUSMANE MEY